

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

-----  
DÉPARTEMENT DE LA CREUSE  
-----

## DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

SÉANCE DU 7 NOVEMBRE 2025

<b>DELIBERATION N°CP2025- 11/5/21 DOSSIER N°7190</b>	ASSISTANCE TECHNIQUE DANS LE DOMAINE DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF, TARIFS ET CONVENTION AVEC LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PORTES DE LA CREUSE EN MARCHE
--	--

Etaient présents :

Philippe BAYOL, Eric BODEAU, Thierry BOURGUIGNON, Marie-Christine BUNLON, Delphine CHARTRAIN, Lucette CHENIER, Laurence CHEVREUX, Catherine DEFEMME, Hélène FAIVRE, Patrice FILLOUX, Franck FOULON, Thierry GAILLARD, Mary-Line GEOFFRE, Catherine GRAVERON, Jean-Luc LEGER, Jean-Jacques LOZACH, Guy MARSALEIX, Valéry MARTIN, Patrice MORANCAIS, Renée NICOUX, Isabelle PENICAUD, Jérémie SAUTY, Valérie SIMONET, Marie-Thérèse VIALLE

Avai(en)t donné pouvoir :

Laurent DAULNY à Hélène FAIVRE  
Marie-France GALBRUN à Patrice FILLOUX  
Marinette JOUANNETAUD à Jean-Jacques LOZACH  
Bertrand LABAR à Delphine CHARTRAIN  
Hélène PILAT à Guy MARSALEIX  
Nicolas SIMONNET à Marie-Thérèse VIALLE

ORIGINE : *Direction Générale des Services/Pôle Cohésion des Territoires/Direction des Ressources Naturelles et des Transitions*

RAPPORTEUR : M. Thierry GAILLARD

### OBJET : ASSISTANCE TECHNIQUE DANS LE DOMAINE DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF, TARIFS ET CONVENTION AVEC LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PORTES DE LA CREUSE EN MARCHE



### La COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL DÉPARTEMENTAL

*VU la délibération n° CD2021-07/1/7 du Conseil Départemental du 1<sup>er</sup> juillet 2021 portant délégation de compétence à la Commission Permanente,*

*VU l'article L. 3232-1-1 du Code général des collectivités territoriales ;*

*VU l'arrêté du 21 octobre 2008 relatif au barème de rémunération de la mission d'assistance technique dans le domaine de l'eau ;*

*VU la délibération N° CP2024/09/5/38 du 27 septembre 2024 portant fixation du tarif de l'assistance*

technique ;

Considérant la prise de compétence de l'assainissement collectif par la Communauté de Communes Portes de la Creuse en Marche,  
VU le budget de l'exercice,  
VU le rapport CP2025-11/5/21 de Madame la Présidente du Conseil Départemental,

### APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

Décide :

- d'approuver le projet de convention d'assistance technique en matière d'assainissement collectif entre le Département et la Communauté de Communes Portes de la Creuse en Marche annexée à la présente délibération ;
- d'autoriser Madame la Présidente du Conseil départemental à signer, ou son représentant, l'ensemble des pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Dit que les sommes seront encaissées au chapitre 70 article 706 888 fonction 733 du budget du Conseil départemental.

Ne prennent pas part au vote :

M. Guy MARSALEIX, Mme Hélène PILAT (ayant donné pouvoir à M. Guy MARSALEIX), Elus Membres CC Portes de la Creuse en Marche

**Adopté : 28 pour - 0 contre - 0 abstention(s)**

La Présidente du Conseil  
Départemental de la Creuse  
**Valérie SIMONET**